

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET USAGERS :  
**MINEA – CFA U - DFR LSH - DFR ST - DFR SJE - INSPE**  
SCRUTINS DU MARDI 28 MARS 2023

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

Composante / service ou structure : .....

Collège : .....

Nombre de sièges : .....

*Ne peuvent être candidates que les personnes qui sont préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.*

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ....., à .....

Adresse : .....

.....

Déclare présenter ma candidature individuelle

En cas de candidature de liste : déclare être candidat(e) sur la liste.....

A ....., le.....

(Signature)

**POINTS DE VIGILANCE**

Le dépôt des candidatures est obligatoire, avec copie d'une pièce d'identité. Pour les étudiants, il doit être accompagné de la copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité. Les candidatures peuvent être transmises :

- par courriel aux adresses suivantes :

Pour le DFR ST : [electionsST2023@univ-guyane.fr](mailto:electionsST2023@univ-guyane.fr)

Pour le laboratoire de MINEA : [electionsMINEA2023@univ-guyane.fr](mailto:electionsMINEA2023@univ-guyane.fr)

Pour le CFA U : [electionsCFAU2023@univ-guyane.fr](mailto:electionsCFAU2023@univ-guyane.fr)

Pour le DFR LSH : [electionsLSH2023@univ-guyane.fr](mailto:electionsLSH2023@univ-guyane.fr)

Pour le DFR SJE : [electionsSJE2023@univ-guyane.fr](mailto:electionsSJE2023@univ-guyane.fr)

Pour l'INSPE : [electionsINSPE2023@univ-guyane.fr](mailto:electionsINSPE2023@univ-guyane.fr)

- par lettre recommandée avec accusé de réception, au campus de Troubiran - direction des affaires juridiques ( nouveau bâtiment administratif) - 2091 route de Baduel - BP 20792 - 97337 Cayenne cedex
- au bureau du secrétariat de la direction des affaires juridiques, avec accusé de réception au campus de Troubiran - rez-de-chaussée du nouveau bâtiment administratif - 2091 route de Baduel - 97337 Cayenne cedex

**Les actes de candidature individuelle et les déclarations de listes de candidats sont transmis, avant le mardi 21 mars 2023, à 12 heures au plus tard.** Les professions de foi éventuelles devront être déposées dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les listes de candidatures.